

DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL AIEM

Le Comité de Direction de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 5 mars 2014, le Conseil Intercommunal a pris la décision suivante :

Remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable des sources de la Cressonnière et étude de faisabilité de la revalorisation des sources de La Vaux

1. que l'AIEM est autorisée à procéder à l'étude d'avant-projet, le projet d'enquête et l'appel d'offres du remplacement de la conduite d'adduction des sources de La Cressonnière ainsi qu'à l'étude de faisabilité de la revalorisation des sources de La Vaux.
2. qu'un crédit de Fr. 80'000 lui est accordé à cet usage.
3. de porter cette dépense aux comptes d'investissements ouverts à cet effet.
4. de financer ce montant par la trésorerie courante.
5. d'amortir celui-ci sur une période maximale de 10 ans ou en 50 ans si les travaux sont réalisés.

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal, elle est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage.

Au nom du Comité de Direction

Le Président
Franco Cetrangolo

La Secrétaire
Eliane Fonjallaz